

Urbanisme - Le projet urbain de Besançon

M. LE MAIRE : Je remercie ceux qui ont préparé ce document, notamment l'Adjoint chargé de l'Urbanisme Daniel ANTONY, ainsi que Mme PEREZ, chef du Service Urbanisme et ses collaborateurs. Je crois qu'il y a eu un gros effort pour faire une synthèse sur tous ces problèmes.

L'urbanisme, en fait, c'est l'organisation planifiée de l'espace du territoire de la Ville de Besançon, c'est aussi le souci de maintenir le patrimoine existant, de le valoriser. Tout cela est abordé dans les différents secteurs, l'habitat, les déplacements, l'économie, les différentes zones d'habitat, d'activité et je cède très volontiers la parole à notre collègue Daniel ANTONY.

M. ANTONY : Je voudrais faire comme Jean-Claude DUVERGET, m'inspirer de notre projet ville horizon 2001 et pourquoi pas citer aussi à mon tour un de nos grands auteurs, MONTAIGNE : «connaître le principe des choses et agir». Il me semble en effet nécessaire avant d'entrer dans le vif du sujet, de réfléchir quelques instants à l'histoire récente de notre ville et peut-être aussi à la philosophie de l'urbanisme. Il faut s'inscrire dans le passé pour comprendre le présent et, selon une formule traditionnelle, pour préparer l'avenir.

Très rapidement évoqué, jusqu'au début du XX^{ème} Siècle, les interventions urbaines s'inscrivaient plutôt en creux dans le tissu urbain, je vous renvoie par exemple aux travaux du Préfet HAUSMANN à Paris, mais Besançon n'a pas échappé à ces grandes réalisations lorsqu'ont été percées par exemple la rue de la Préfecture, la rue Moncey, la rue Saint-Pierre et bien d'autres au XIX^{ème} Siècle. Donc on travaillait sur le tissu, on créait des places et des avenues. Et puis dans les années 20 est apparue l'idée de raser les villes pour les rebâtir plus vastes, plus propres, plus régulières. C'était l'époque des temps nouveaux et à l'image de la deuxième révolution industrielle, toute modernité ne pouvait être qu'en rupture, en opposition avec le passé. Telle devait être la ville moderne.

C'est dans ces circonstances que Charles-Edouard JEANNERET dit «Le Corbusier» a présenté son plan pour une ville contemporaine de 3 millions d'habitants dont les principes, après avoir fait scandale en 1922, auront une influence considérable dans la reconstruction après la deuxième guerre mondiale. Ces principes sont un peu à l'inverse de ceux qui précédaient : au lieu de travailler en creux dans le tissu urbain, Le Corbusier a proposé une économie de l'espace, une socialisation des sols, une construction en hauteur et aussi, ce qui était nouveau pour l'époque, de grandes baies lumineuses, des fenêtres en bandeaux, des toits en terrasse. C'est sur ces principes qu'on a reconstruit nos villes européennes après la deuxième guerre mondiale et Besançon n'a pas échappé à cette mode. C'était le plein emploi, le baby-boom, l'exode rural, il fallait construire dans l'urgence et accueillir une population de plus en plus nombreuse.

Je voudrais simplement évoquer le plan Boutrin qui était notre projet d'aménagement fixé en 1949 et qui prévoyait par exemple dans l'optique des architectes hygiénistes, les cités parcs des Chaprais ou bien des Cras ou d'autres encore. Besançon était en expansion, la population a exactement doublé entre 1946 et 1975 pour passer de 63 000 à 126 000 habitants. Nous avons la deuxième croissance démographique après Grenoble entre 1962 et 1968. Il a fallu construire en urgence des logements et mes prédécesseurs l'ont fait : ce sont les cités de Palente-Orchamps ou de Montrapon qui ont vu le jour et je vous assure que pour les habitants, les Bousbots de Battant qui quittaient leur taudis insalubre dans une deuxième arrière-cour, aller dans ces nouveaux logements avec tout le confort moderne, c'était un grand progrès. Nous étions alors très fiers de nos réalisations.

Il faudrait parler du rôle par exemple de l'industriel Lucien BROCHET à la tête du comité régional au logement, qui a beaucoup fait pour le logement social à Besançon. Il faudrait bien sûr évoquer le rôle de l'Adjoint Jacques GAGEY qui a créé la SEDD et qui a été le premier président de la SAIEMB dont je suis aujourd'hui le sixième président.

Le deuxième plan de modernisation de Besançon a été créé entre 1961 et 1963, c'est celui qui a fixé notre ville actuelle. Nous avons lancé à ce moment-là la ZUP de Planoise, c'était l'idée d'une ville nouvelle de 40 000 habitants. Nous avons lancé deux zones industrielles à Palente et Trépillot, une zone universitaire à la Bouloie. Nous avons décidé de rénover le vieux centre et nous avons lancé le quartier neuf des Clairs- Soleils.

C'est vrai que la croissance démographique restait forte mais elle s'est brisée en 1975 et la population a même chuté pour passer de 126 000 à 119 000 habitants entre 1975 et 1982 parce que nous avons subi les deux chocs pétroliers, et à partir de 1975 nous avons connu la crise. C'est ainsi que nos quartiers sociaux, les quartiers nouveaux dont nous étions si fiers dans les années 1950-1960 sont devenus dans les années 1980 et surtout 1990 les révélateurs de la crise. C'est là que la fracture sociale apparaît comme la plus évidente, d'où la perplexité voire la frilosité des urbanistes et des décideurs actuels.

Je voudrais citer Christian de PORTZAMPARC : «l'âge post-industriel s'ouvre, dit-il, par un temps d'incertitude, d'indécision, de régression. Ce qui domine très vite, c'est le réflexe d'un retour en arrière à la ville pré-industrielle. Notre époque n'a plus de vision de la ville et en matière d'urbanisme marche à reculons. Or notre monde, nos moeurs, nos techniques, notre économie ont trop changé pour que ce retour désespéré à des formes urbaines anciennes soit viable et ouvert sur l'avenir, même habillé d'architecture moderne». Il faut tempérer ce pessimisme et nourrir notre réflexion en rappelant comme le dit Jean NOUVELLE, que ce n'est pas la ville qui fabrique l'exclusion mais davantage le système d'organisation de la société. Cependant il est clair que c'est surtout dans les quartiers sociaux de nos grandes villes européennes que se pose le problème de la relégation, parce que si la ville ne fabrique pas l'exclusion, elle est elle-même le reflet d'un système économique et d'une organisation sociale.

Pour bien poser la problématique urbaine, il faut sans doute encore citer Christian de PORTZAMPARC : «quintessence des contradictions du monde contemporain, la ville est peut-être le lieu d'où il est possible de comprendre notre temps, de saisir comment gérer ce grand legs de la croissance industrielle, de penser aussi le rapport difficile entre centre et périphérie, pouvoirs et individus, institutions et initiatives. La ville qui a été de tout temps un enjeu de pouvoirs, une représentation de l'autorité et de la structure sociale devient un phénomène plus complexe, plus vivant aussi et plus difficile à planifier».

Voici rappelé, mes chers collègues, quelques-uns des grands questionnements qui s'appliquent à Besançon comme à toute autre grande ville du territoire national, mais avant de rappeler les choix de la Municipalité et d'évoquer les grandes opérations, je souhaite donner du sens à notre débat et rappeler avec Roland CASTRO, autre grand architecte contemporain, qu'avant d'être un chantier sur l'image, la rationalité, l'économie ou l'habitat, la ville est avant tout le lieu où l'on apprend à vivre ensemble, où se construit le lien social. C'est dire que notre réflexion sur l'urbanisme doit être aussi une réflexion sur l'urbanité.

On admettra que l'urbanisme, discipline de synthèse et de prévision est l'art d'aménager et d'organiser l'espace urbain, de telle sorte que les fonctions et les relations entre les hommes s'exercent de la façon la plus commode, la plus économique et la plus harmonieuse.

La charte d'Athènes rédigée en 1933 à l'issue d'un congrès international présidé par Le Corbusier, règle la ville sur quatre fonctions fondamentales : habiter, travailler, cultiver le corps et l'esprit, circuler. On en ajoutera une cinquième qui me paraît essentielle : favoriser l'épanouissement de la vie sociale et bien sûr nous nous inscrivons dans une perspective de développement durable. Ce sont ces principales fonctions qui structurent mon exposé.

A - Première problématique : celle de l'habitat

Il est nécessaire d'évaluer les besoins en logements jusque vers 2010 pour organiser l'offre foncière et créer des zones d'habitat diversifié.

Tout d'abord en ce qui concerne l'état des lieux et les tendances en matière de logement, je voudrais seulement insister sur le faible nombre de logements individuels au recensement de 1990 : 15 %, estimation 1997 : 15 %, sur le faible pourcentage de propriétaires à Besançon, puisque 64 % des résidents sont des locataires et sur le relativement fort pourcentage des logements locatifs sociaux, 29 % en 1990. Comme il y avait une forte production pour répondre à la demande entre 1990 et 1997 et que 40 % des logements étaient construits par nos opérateurs, nos Offices, nous avons un peu augmenté ce pourcentage pour passer de 29 % à 31 % de logements collectifs. Voilà l'état des lieux.

La moyenne des logements produits à Besançon est de 900 logements par an entre 1990 et 1997 avec une très forte croissance en 1993, 1994, 1995, qui correspond à la production très forte de logements étudiants, c'est-à-dire de T1 et T2 dans le cadre du Plan Université 2000. Cette demande étant pressante, nous y avons répondu, c'est pourquoi aujourd'hui le nombre moyen des logements produits diminue.

Le nombre de maisons individuelles se situe dans une moyenne de 15 % et je voudrais souligner seulement qu'en 1995, à l'ouverture de la ZAC de Château Galland, nous avons produit quelque 177 maisons individuelles. Cela veut dire qu'il y a une demande sur Besançon.

Quelles perspectives nous fixons-nous ? Très rapidement, la production de logements dans tout le District entre 1990 et 1997, en moyenne annuelle c'est 1 150 mais nous nous contenterons d'examiner Besançon où 900 logements en moyenne sont produits chaque année dans la période considérée : le collectif représente 89 % chaque année, l'individuel 11 %.

Les perspectives que nous nous fixons, que nous vous proposons, c'est de conserver une forte production de logements collectifs à hauteur de 75 % parce que c'est avec du logement collectif qu'on fabrique de la ville mais d'augmenter quand même de façon notable la proportion de maisons individuelles pour atteindre 25 % des logements produits, ce qui représente 225 maisons en projet sur la décennie à venir.

Pour répondre à ces besoins de logements, quel est notre gisement, notre consommation d'espace ?

Le gisement foncier, qui n'est pas inépuisable, provient d'abord de nos zones classées NA au POS (NA d'aménagement ultérieur). Nous avons 800 hectares de réserves foncières dont 300 sont destinés à l'habitat.

Il provient également des mutations des institutions religieuses. Aujourd'hui il y a une opération d'Habitat 25 dans les bâtiments du Refuge et un projet de logements privés dans ceux du Carmel.

Il y a également une mutation du patrimoine militaire. La réflexion est engagée sur le devenir du centre de mobilisation rue de Dole et bien sûr sur les terrains qui jouxtent la Caserne Joffre qui connaît aujourd'hui des travaux.

Il faut aussi évoquer les sites industriels qui sont interstitiels dans l'urbain bâti et qui se transforment progressivement à la suite notamment de modifications du POS en zones de construction : ici c'est WEIL rue Larmet, rue de Vesoul mais nous avons également GERST rue des Saints-Martin ou bien LIP Précision chemin des Montarmots qui vont évoluer vers de l'habitat.

Et puis autre source de gisement assez notable qui fait beaucoup parler les Bisontins, ce sont les propriétés insérées dans le tissu urbain de première couronne, qui connaissent une évolution dans le cadre de la simple gestion du POS. Nous appliquons le POS Nord qui a été adopté par le Conseil Municipal en mai 1995, et je vous rappelle qu'il y avait eu une seule opposition à l'époque, celle d'André NACHIN à cause de la voie de desserte et de contournement.

Nous consommons annuellement 13 hectares dans les zones urbaines existantes, 6 hectares dans nos ZAC. A ce rythme, nous pourrions avoir une réserve dans les seules zones NA d'une durée comprise entre 17 et 23 ans selon le rythme de construction.

Il y a aussi notre souci de ménager, d'économiser l'espace, de mieux l'organiser. Aujourd'hui, nous produisons en moyenne annuelle 105 logements en ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), c'est là qu'on organise le mieux l'espace, je pense au succès de la ZAC Château Galland, je pourrais citer aussi la ZAC Saint-Laurent ou la ZAC des Montarmots. Nous avons lancé une réflexion dans la future ZAC du Val des Grands Bas. Nous faisons appel à des paysagistes et je crois que c'est une façon de bien maîtriser à la fois l'espace et la qualité de l'offre offerts à la construction. Nous souhaitons tripler la production de logements à l'intérieur des ZAC, c'est-à-dire passer de 100 à 300.

Le POS Sud qui est en révision depuis 1994 n'est pas terminé aujourd'hui, c'est une très longue période de concertation. Nous vous proposons ce soir de remettre le POS Nord en révision pour nous remettre à l'écoute de la population. Cela veut dire que si vous acceptez cette proposition, toute la ville sera soumise à révision du POS, ce qui représentera un travail énorme pour le service de l'urbanisme mais il faut aussi savoir que cela représente un travail de très longue haleine. Je crois que nous vous avons rappelé un peu plus loin dans le document les modalités du POS mais j'y reviendrai si vous le souhaitez parce qu'il faut réactiver le groupe de travail : il faut nous concerter avec nos partenaires institutionnels, avec la DDE, la Direction Régionale de l'Environnement et bien évidemment suivre la procédure habituelle : lancement de la concertation préalable, puis retour devant le Conseil Municipal, lancement de l'enquête publique, puis approbation par le Conseil Municipal.

Nous avons lancé des études dans des secteurs qui n'apparaissent pas dans le cadre du POS Sud. Quatre études sont engagées pour essayer d'examiner les possibilités en matière de construction mais cela reviendra bien sûr devant le Conseil Municipal pour des décisions : dans le secteur de Montoille, juste avant le complexe sportif de la Malcombe, dans le secteur de Velotte, notamment chemin des Cras Rougeot, à la Chapelle des Buis et puis aux Echenoz à Bregille.

Nous pourrions aussi dans le grand secteur des Vaîtes ouvrir si vous le souhaitez une grande zone qui pourrait être réservée à l'habitat ou à du développement économique. Vous voyez qu'il y a des actions, des projets sur tous les secteurs de la ville.

B - La gestion des déplacements

Dans le centre ancien, vous savez que nous avons fait le choix de conforter et d'étendre le plateau piétonnier. Cela sera fait notamment en accompagnement de l'opération Marché/Beaux-Arts et de l'opération Pasteur. Nous protégeons au maximum le centre-ville pour favoriser un libre accès, nous assurons une desserte volontaire par des transports en commun et nous avons un accès réglementé des véhicules particuliers depuis la rocade du centre en direction des parkings de proximité de la Boucle.

Après l'ouverture du tunnel sous la Citadelle qui soulage quand même je le rappelle la Boucle de quelque 15 000 à 20 000 véhicules/jour, après la réalisation du parking de la Mairie, la Ville a repris la gestion du parking des Remparts Dérasés dans le but d'optimiser sa gestion, de l'ouvrir la nuit et d'étendre sa capacité de 700 à plus de 1 000 places. Nous souhaitons à terme mettre en place une gestion centralisée du stationnement dans tout le centre ancien. Dans cette optique, nous avons ouvert à la périphérie du centre des parkings qui sont gérés et payants.

Pour protéger le centre-ville mais aussi plus largement la ville d'un stationnement anarchique, on a la volonté de faire évoluer le POS en ce qui concerne l'obligation de construction de places de parkings liées au permis de construire dans un sens plus radical. Vous savez qu'aujourd'hui pour chaque logement construit, il faut livrer 1,25 place de stationnement. Disons-le maintenant, nous aimerions amener progressivement de 1,25 à 2 places de stationnement par logement livré pour éviter le stationnement sauvage et anarchique des véhicules un peu partout en ville.

Dans la proche périphérie, c'est-à-dire dans la première couronne, nous voulons réguler, en accordant la priorité aux transports en commun, le trafic qui converge vers le centre-ville par le boulevard De Gaulle, la rue de Dole, la rue de Vesoul et la rue de Belfort. Et nous contrôlons, voire nous interdisons des sorties directes, des nouveaux programmes de logements sur les grands axes que je viens de citer. J'ai deux exemples pour illustrer ce propos : rue de Vesoul près du collège Camus, la SAFC vient de livrer des logements sociaux ; les locataires de ces immeubles ne peuvent pas sortir directement sur cette rue, la sortie obligatoire se faisant par les Torcols. Deuxième programme pour lequel nous venons de délivrer un permis de construire, c'est celui de la Société JEANNOT, rue de Chaillot dont la sortie, pour ne pas entraver le flux des entrées en ville, se fera par le chemin du Fort des Justices. Donc nous essayons de fluidifier au maximum le trafic et nous avons la volonté d'agir sur les normes de stationnement.

De même nous voulons développer la fonction multimodale de la gare Viotte dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Dans les quartiers extérieurs et dans l'agglomération, l'objectif est d'assurer la mixité entre voitures particulières et transports en commun routiers et par réseau ferré. On veut toujours privilégier les transports en commun, y compris les transports en commun ferrés. En 2001, la rocade Ouest, axe urbain structurant pour le PSI, le campus universitaire de la Bouloie, le Pôle Santé, Planoise et la ZAC La Fayette sera achevée et nous voulons inscrire la rocade Est dans les prochains contrats de plan ainsi que les deux nouvelles voies urbaines structurantes, la liaison Est et la liaison Ouest.

Nous envisageons également la réalisation de parkings d'entrée de ville sur ces axes routiers avec un relais par transport en commun en site propre. Nous entamons aussi la négociation pour transformer les lignes SNCF qui convergent vers la Ville en transport en commun d'agglomération. J'évoquerai un seul exemple mais on peut le décliner sur toutes les lignes qui convergent vers Besançon, nous souhaitons créer une halte à Planoise vers le CHU Jean Minjot ; nous souhaiterions que d'autres haltes soient réalisées sur les lignes Vesoul - Besançon, Dole - Besançon, Belfort - Besançon, Morteau - Besançon.

Quant à la desserte nationale, l'objectif est de renforcer le rôle de Besançon capitale régionale. Cette place se perçoit bien évidemment par les grandes infrastructures de desserte. Le projet TGV est primordial pour l'image de Besançon. La volonté de conserver un trafic important sur la gare Viotte est essentielle. Les rocades Ouest et Est assureront la desserte et le contournement. Le lien est renforcé avec l'Autoroute A 36 par les trois sorties aujourd'hui réalisées et Besançon est affichée trois fois sur l'autoroute A 36. On a noté qu'à l'entrée de ville Est de Besançon, un aménagement est devenu indispensable pour mieux raccorder la Ville au réseau autoroutier et nous allons participer aux côtés de l'Etat, chargé de la réalisation de cet aménagement. Bien sûr nous n'oublions pas le développement de l'aérodrome d'affaires de La Vèze lié précisément à l'aménagement de cette desserte Ouest.

C - Organisation des sites de développement économique

L'objectif est d'avoir en permanence une centaine d'hectares disponibles pour répondre à la demande. Celle-ci étant diversifiée, il faut donc que notre offre soit multiforme.

Le développement économique ce n'est pas seulement le développement industriel. C'est aussi le soutien au développement de l'Université parce que Besançon rayonne et se développe grâce à son potentiel de matière grise.

L'aménagement urbain participe à favoriser l'intégration de l'Université dans le fonctionnement de la Ville et nous voulons renforcer les équipements existants. Dans le centre historique, c'est le maintien et le développement de l'UFR de Lettres à Mégevand et à Saint-Jacques, ainsi que la présidence de l'Université. Il faudrait évoquer le campus de la Bouloie qui se structure autour du parc de l'Observatoire avec la Faculté des Sciences, le développement du Pôle Sportif des Montboucons avec l'UFR STAPS. Pour le troisième pôle universitaire de Besançon, le Pôle Santé de Châteaufarine avec l'UFR Médecine - Pharmacie, le projet retenu est celui de Ben SILVER qui est un grand nom de l'architecture contemporaine. Quant à la bibliothèque de Médecine - Pharmacie, c'est le projet de l'architecte CHOUVET qui a été retenu.

La Ville participe à l'organisation de l'espace avec les autres maîtres d'ouvrage, l'Etat et la Région. La Ville organise les espaces limitrophes, par exemple la desserte de la faculté nouvelle de Médecine - Pharmacie qui s'effectuera par Les Hauts du Chazal. C'est sur notre ZAC qu'est reporté le stationnement des véhicules des étudiants et un programme mixte logement, industrie bio-médicale, conforte la vocation du Pôle Santé qui est affirmée par l'installation de la Faculté de Médecine et de Pharmacie près de Jean Minjoz. Même raisonnement pour le PSI qui intègre la Faculté des Sciences.

Il se trouve que l'offre foncière pour création de nouvelles zones d'activités est orientée principalement sur le Nord et l'Ouest de la commune. A l'Est, nous touchons les limites communales mais cela ne signifie pas que nous n'y faisons rien. Il faudrait rappeler ce qui est réalisé dans les anciens locaux de l'entreprise LIP, dont le siège est occupé en totalité par la pépinière IEN et Breitling. Et puis Besançon a des atouts avec ses partenaires dans le cadre des syndicats mixtes. Je pense en particulier au Syndicat Mixte Besançon-Thise-Chalezeule où des possibilités de développement existent et sont en cours de réflexion, puisque sur 142 hectares, 90 hectares seulement sont occupés. On pourrait si vous le souhaitez affecter une partie du secteur des Vaïtes à du développement économique.

A l'Ouest, sur le parc La Fayette, c'est la diversité de l'habitat qui prévaut avec des entreprises : BERG, SUPERFOS, SCHLUMBERGER, DATC, AIR AUTOMATION, tout près la piscine-patinoire et le parc urbain qui s'étend d'une façon interstitielle entre l'habitat et l'activité. C'était un petit peu la typologie des villes nouvelles anglaises des années 1960. Il y a aussi la ZAC Saint-Laurent, les maisons de l'Office HLM à ossature bois, les petits immeubles de la SAIEMB et plus loin la Polyclinique de Franche-Comté. La ZAC de Planoise, je l'évoque pour mémoire, la ZAC de Châteaufarine est réalisée à 70 %. Sur la zone de Trépillot où se trouvent AUGÉ, BOUR- GEOIS, MERCIER, PRESSMATIC, nous venons de racheter quelque 8 hectares à CASINO et à la propriété DUSSERT. La ZAC de Château Galland est destinée à l'habitat individuel.

Il faut parler du Parc Scientifique et Industriel avec l'Ecole Nationale Supérieure des Mécaniques et Microtechniques (ENSMM), l'Institut de Productique, la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIRE), les logements pour les étudiants de l'ENSMM. Actuellement, les ordres de service sont lancés pour la construction de l'Institut de Recherche et de Développement de la Qualité (IRDQ). Quant à la rue Savary qui va structurer le Parc Scientifique, nous comptons réaliser l'achèvement du tronçon manquant cette année 1999 pour que le Parc Scientifique ait une véritable image de zone d'aménagement industriel. Nous allons également commencer à réaliser le plateformage pour accueillir les entreprises. C'est cette année que nous réfléchissons à la commercialisation et au développement de cette nouvelle zone industrielle, je vous rappelle de 74 hectares dont 60 cessibles, une partie étant déjà occupée notamment par l'ENSMM et l'Institut de Productique.

Il faudrait évoquer aussi la zone intercommunale de Besançon - Franois dont le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO), le lancement de la ZAC Porte de Vesoul qui sera une belle entrée de ville organisée autour du garage Citroën existant et qui intègre les transports JEANTET, c'est 20 hectares aujourd'hui en l'étude.

L'ensemble de toutes nos zones d'activités, c'est 600 hectares avec les zones inter- communales dont 350 hectares occupés et 230 disponibles. Pour les zones industrielles seulement, sur 334 hectares, 221 sont occupés et 106 encore disponibles.

D - Action sur la centralité

Il faut d'abord affirmer avec constance notre rang de capitale régionale et avec Fernand BRAUDEL «avoir la volonté de polariser un vaste espace», nous en avons les moyens avec nos équipements administratifs, économiques, culturels, sportifs, médicaux et d'enseignement.

Mais l'action sur la centralité c'est aussi conforter la centralité du centre-ville de Besançon qui doit étendre son influence sur toute l'agglomération et si possible au-delà. Nous avons décidé de conforter l'idée d'un centre unique et non pas le polycentrisme parce que Besançon reste une ville à taille moyenne. En effet, nous avons la chance d'avoir un centre-ville bien identifié, lisible, c'est la Boucle, le méandre, la lyre, c'est connu et c'est facile à communiquer. C'est un site très fort, chargé d'histoire, lieu symbolique de la ville, de la vie citoyenne depuis l'Antiquité, ça doit être le lieu fédérateur des quartiers. Nous intervenons en faveur de la centralité à travers six actions que je voudrais ici résumer.

1) Valorisation du patrimoine architectural, mise en valeur des secteurs sauvegardés

Le secteur de Battant avec le quai Vauban est le premier de nos secteurs sauvegardés d'une superficie de 31 hectares, créé en 1964, approuvé en 1992. Le deuxième secteur sauvegardé que nous avons mis en place en 1994, c'est la Boucle et un peu au-delà vers Micaud et l'avenue d'Helvétie qui représente 239 hectares. Ces deux secteurs constituent à eux deux le deuxième secteur sauvegardé de France après celui de la Ville de Laon et sa fameuse cathédrale. C'est donc un enjeu important pour la Ville, c'est aussi une gestion difficile, partenariale avec l'Etat avec qui nous avons signé une charte qui fait référence pour la France entière en matière de secteur sauvegardé. Je voudrais souligner au passage que cette charte mentionne bien que la philosophie des secteurs sauvegardés doit autoriser des opérations de développement économique telles que Marché/Beaux-Arts.

La campagne de ravalement de façades s'inscrit aussi dans notre souci de mise en valeur du patrimoine. Huit secteurs sont phasés, les trois premiers sont achevés aujourd'hui, nous engageons actuellement le sixième secteur situé dans les secteurs du marché pour qu'il y ait concomitance avec le travail sur les façades et la réalisation de Marché/Beaux-Arts.

Nous avons évoqué aussi, toujours en faveur du patrimoine, la mise en lumière du cadre bâti sans oublier la rénovation que mène admirablement l'Adjoint au Patrimoine actuellement sur le Palais Granvelle, les Eglises de la Madeleine et Saint-Maurice et l'admirable Eglise Notre-Dame que nous avons réappris à admirer. En projet il y a la façade du Musée et le centre administratif.

Je voudrais aussi souligner la remise en eau et en état de nos fontaines publiques et un précédent qu'il serait bon de poursuivre, l'art dans la rue avec la statue de Jouffroy d'Abbans. Voilà tout un ensemble d'actions sur la mise en valeur de notre patrimoine mais qu'on ne s'y trompe pas, nous ne souhaitons pas un centre-ville musée. Ce centre doit être un lieu attractif, actif, polarisant. C'est pour cela que nous avons engagé une deuxième action sur le centre, une diversification de l'habitat.

2) Diversification de l'habitat

Depuis 1973, 450 logements ont été réalisés, aménagés, modernisés, réhabilités dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et nos Offices ont construit 480 logements locatifs sociaux à travers 40 opérations. Ce n'est pas rien, près de 1 000 logements sociaux dans le centre. Par exemple, sachez qu'au 13 de la rue Claude Pouillet, il a fallu démonter puis remonter la façade pierre par pierre pour pouvoir réaliser des travaux à l'intérieur, conserver les habitants dans la Boucle, favoriser le mixage social. Il faut découvrir ces arrière-cours.

Il faudrait aussi évoquer les Résorptions d'Habitat Insalubre (RHI) qui ont permis la suppression d'îlots infâmes dans les quartiers Battant et Arènes ainsi que la mutation des propriétés religieuses.

3) La vie à l'intérieur de la Boucle

C'est vrai qu'il y a un paradoxe à vouloir maintenir une vie paisible pour les résidents et en même temps amener de l'animation économique. En faveur des résidents, ce n'est quand même pas rien, nous avons percé le tunnel sous la Citadelle, 15 000 à 20 000 véhicules ne transitent plus à l'intérieur de la Boucle. On ne l'oubliera pas. Nous avons étendu le plateau piétonnier, nous voulons encore l'étendre, l'Adjoint à la Circulation nous annonce une nouvelle génération de bus qui ne pollueront plus. Il nous reste encore à aménager des places ; dans le cadre de l'opération Marché/ Beaux-Arts, nous allons aménager celle de la Révolution et vous avez vu que le périmètre Pasteur intègre la place Pasteur dans sa réflexion.

4) Redynamisation économique

Nous avons investi dans la SEM de la Citadelle, nous avons présenté à l'Union Européenne le projet CHORUS, projet pilote urbain. Nous venons de lancer la réflexion sur l'îlot Pasteur qui mérite bien une intervention au niveau du bâti.

5) Rayonnement culturel

L'existant doit être renforcé, à savoir le Campus Lettres, l'Opéra-Théâtre, le Centre Dramatique National, les Musées, le Conservatoire, l'Ecole des Beaux-Arts. Nous nous félicitons de l'installation de la présidence de l'Université, il faut y ajouter le Musée du Temps mais aussi le multiplex cinéma et bientôt je l'espère la future Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale sur laquelle nous avons commencé à travailler.

6) D'autres opérations d'urbanisme s'inscrivent avec les mêmes objectifs

L'extension du Palais de Justice dont les travaux vont commencer cet été est un grand projet de l'architecte GAUDIN. Nous avons la chance d'avoir des concours d'architecture signés des plus grands noms de l'architecture française contemporaine.

L'opération City est également signée d'un très grand nom, ARCHITECTURE STUDIO, qui a réalisé l'Institut du Monde Arabe à Paris. Le Maire a signé avec le groupe ACCOR le 14 janvier dernier le compromis de vente pour la réalisation de l'hôtel. Voilà un dossier qui avance.

La réalisation de l'étude en 1999 du secteur des Prés de Vaux porte sur 86 hectares sans compter le port fluvial. Pour définir les futures orientations de cette entrée de ville, la commission d'appel d'offres du 14 janvier a retenu les Cabinets BETURE et HPC qui doivent réaliser pour nous cette étude avec des scénarios d'urbanisme et le diagnostic de démolition de la friche industrielle.

L'opération Mouillère avec 5 hectares et 300 logements possibles est une ZAC concédée à la SNCF, du moins à une de ses filiales : ESPACES FERROVIAIRES. La ZAC devrait devenir opérationnelle d'ici trois mois.

Il est difficile aujourd'hui de construire davantage de logements au centre-ville. C'est pourquoi nous avons décidé de densifier la première couronne mais il est légitime d'amener un peu plus d'habitants à proximité des services et des équipements qui existent aujourd'hui au centre-ville, il faut les rentabiliser et les faire vivre, je pense à nos écoles, à nos crèches, de même qu'il faut également rapprocher les consommateurs des enseignes qui existent en centre-ville.

E - La qualité de vie dans les quartiers

C'est une action globale qui fait intervenir l'ensemble des délégations municipales : le service logement, le service de la politique de la ville, l'urbanisme, le développement économique. Nos objectifs consistent plutôt en des réhabilitations du patrimoine social comme à Brulard qu'en ouvrant de grands chantiers nouveaux. Il faut améliorer, moderniser, réhabiliter notre patrimoine existant.

Nous avons aussi une volonté de diversification de l'habitat, un souci de stabiliser la population dans les quartiers presque exclusivement constitués d'appartements loués, d'où des programmes en accession à la périphérie des grands quartiers sociaux. Il existe un projet de la SAIEMB derrière la Polyclinique de Franche-Comté et à l'inverse près des quartiers plus résidentiels, l'opération de l'Office Municipal s'est inscrite à côté de l'accession à Château Galland. De même nous aimerions voir se réaliser l'Association Foncière Urbaine d'Aménagement (AFUA) des Vareilles près des Clairs-Soleils. Il faut essayer de favoriser un mixage social pour éviter la ghettoïsation. Une réflexion est engagée sur la vente d'une partie du patrimoine social pour stabiliser les populations mais cela pose aussi des problèmes. Nous essayons de dédensifier les secteurs. Depuis une dizaine d'années nous avons supprimé environ 300 logements sur l'ensemble de la ville. Il y en a un que tout le monde a en tête même si c'est déjà ancien, c'est la démolition du Balzac à Montrapon. Bien sûr on va encore construire des logements sociaux, je l'ai dit tout à l'heure, c'est le coeur de notre mission sociale mais nous ne voulons pas de grands quartiers monolithiques, ce n'est plus l'époque. Nous souhaitons plutôt des petits immeubles, des entrées privatives, des maisons locatives sociales comme les maisons à ossature bois, un nouveau type de logements sociaux que nous aimerions réaliser en immeuble, plus facile à gérer, où les gens se sentent bien et si possible à proximité d'espaces verts. La Ville élabore un plan d'urbanisme pour désenclaver le secteur de l'Amitié. Elle accompagne les Offices dans leurs opérations de réhabilitation et notamment conçoit, réalise et finance le réaménagement des espaces extérieurs. Nous en avons un exemple avec l'avenue de l'Île de France où la Ville va investir 3,5 MF pour accompagner la réhabilitation des logements d'Habitat 25, l'Office Départemental avec aménagement des parkings, des cheminements piétonniers, des espaces verts afin d'éviter un peu cet effet de béton qui caractérise les ensembles déjà anciens.

Nous avons également un souci permanent d'apporter des emplois, de la richesse et des services dans les quartiers. Nous voulons des emplois et des services parce que nous souhaitons que les gens soient fiers de leur quartier. Il ne faut pas dévaloriser les quartiers sinon nos habitants les quitteront. Ces quartiers doivent accueillir de grands équipements qui attirent la population de toute l'agglomération. Il faut que les flux aillent dans les deux sens à la fois vers le centre-ville pour que le centre soit le lieu fédérateur des quartiers mais aussi dans les quartiers pour éviter la ghettoïsation. C'est pourquoi, puisque la Ville a cette maîtrise mais l'Etat hélas ne nous suit pas, nous avons implanté les sièges du CCAS, de l'Office Public Municipal, de la SAIEMB, de la SEDD, du CNFPT dans le grand quartier social de Planoise.

Nous avons redynamisé le centre commercial Cassin avec un investissement de 33 MF et rendu à sa population un service de proximité. Nous avons réussi à créer un deuxième Pôle Santé dans ce quartier, c'est la Polyclinique de Franche-Comté. Nous avons décidé d'y implanter la piscine-patinoire et on y vient de tout le département du Doubs et d'au-delà. J'estime que c'est une réussite, il faut saluer l'Adjoint aux Sports qui a mené à bien cette double réalisation.

Dans le quartier de Montrapon, il y a le pôle sportif des Montboucons avec une maîtrise d'ouvrage Région mais la Ville a apporté le terrain, c'est sa contribution. C'est un grand équipement sportif qui amène aussi un brassage social, on vient de partout faire des stages, du sport de haut niveau dans un quartier social, à proximité immédiate du Parc Scientifique.

Je voudrais y ajouter la mobilisation contre l'insécurité, la mise en place du contrat social de sécurité parce que chacun des habitants de cette ville a droit à une vie paisible et je vous renvoie à l'article de Maurice THIRIET dans BVV de ce mois-ci.

Pour finir, en 1996 la Ville s'est portée candidate pour obtenir le classement en zone sensible de nos quartiers sociaux : Planoise, Palente, Clairs-Soleils, Montrapon et Brulard. Vous savez que Planoise et Clairs-Soleils ont été classés en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU). Le périmètre de Planoise vient d'être récemment élargi et permet à la zone d'activités La Fayette de bénéficier d'exonérations fiscales importantes. On sent aujourd'hui un intérêt des industriels, et des implantations d'entreprises sont à l'étude. Nous amenons ainsi des emplois à proximité immédiate d'un quartier social et ma foi ce n'est pas si mal. Cette année on sent, je me réfère à un écho dans l'Est Républicain d'aujourd'hui, que les choses s'améliorent dans ce quartier. J'ai d'excellentes lectures, Monsieur le Maire.

J'ai été long, certes mais je crois qu'on a depuis des années demandé ce débat et je voulais broser un tableau aussi complet que possible de la situation, parler au nom de tous mes collègues et rappeler que nous travaillons dans une équipe. Je suis en somme leur porte-parole mais je crois que vos questions doivent d'abord s'adresser à chacun des adjoints spécialisés.

M. LE MAIRE : Merci à Daniel ANTONY de ce tour d'horizon très complet sur la Ville de Besançon, son urbanisation, ses nombreux projets.

M. DUVERGET : Je voudrais d'abord saluer la présentation faite par l'Adjoint ANTONY de ce dossier. Je crois que ça fait partie des grands dossiers non seulement d'un mandat mais d'une décennie au moins et même au-delà puisque les dernières grandes étapes de l'urbanisation à Besançon datent en fait de l'explosion démographique dont il a fait état tout à l'heure, c'est-à-dire de la nécessité devant l'urgence dans les années 1960 de loger une population.

Aujourd'hui on va vers un autre domaine, c'est plus l'école du qualitatif que l'école du quantitatif. Dans le dossier, vous donnez une définition de l'urbanisme, je ne veux pas privilégier une école à une autre en matière d'urbanisme mais il me semble que l'urbanisme dans une grande ville correspond à une double attente : d'une part la réponse à la population qui est sur place et d'autre part des éléments pour attirer une population, pour se diversifier par rapport aux autres villes soit dans la région, soit à une échelle interrégionale, voire nationale. Et donc ce sont ces deux éléments qui doivent aujourd'hui être nos préoccupations. Le premier élément est un élément de réponse immédiate, le deuxième élément est une anticipation et c'est beaucoup plus difficile. Et dans cette anticipation, il y a là effectivement des orientations qui pourraient être des orientations plus idéologiques. Je crois qu'il y a une sagesse exprimée par M. ANTONY tout à l'heure qui est de dire : on va essayer de diversifier les types de logements, on ne fait pas du tout social dans l'avenir. Je note une orientation nouvelle, intéressante je crois mais c'est peut-être la condition aussi pour rattraper ce que nous avons perdu en population lié non pas à la démographie d'ensemble mais bien au transfert de population de la Ville de Besançon vers la périphérie au cours des 20 dernières années. Les raisons sur lesquelles il faut s'interroger ne sont pas seulement en relation avec un phénomène national, c'est aussi le fait qu'une population n'a pas su toujours trouver le type d'habitat intra-muros qu'elle recherchait.

Aujourd'hui, je ne veux pas faire un commentaire exhaustif du document. Peu de choses m'ont choqué. Sur le plan du détail, c'est-à-dire les zones d'aménagement futur, je crois qu'elles correspondent au fond, sur le plan de leur aménagement proprement dit, aux critères d'aujourd'hui et peut-être de demain.

Je voudrais attirer votre attention sur -ce serait, ce qui peut paraître bien ambitieux- ma manière à moi de penser l'urbanisation à Besançon qui n'est pas du tout antinomique par rapport à ce qui vient d'être présenté, sur des thèmes plus transversaux qui ont d'ailleurs été en partie abordés. Je verrais dix orientations.

- La première orientation est liée au site, c'est la nécessité me semble-t-il de limiter les déplacements dans ce fameux triptyque domicile - travail - loisirs. Et c'est sans doute l'un des problèmes les plus épineux de Besançon. Ce n'est pas seulement une question de plan de circulation au jour le jour, c'est bel et bien une question de disposition générale de l'agglomération. Nous sommes une moitié de ville si on peut dire, la plupart des villes sont concentriques. Nous, on a un butoir sur le Sud, c'est le relief et puis on a d'autres butoirs, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, qui sont la voie ferrée par exemple et les espaces occupés au sol par l'armée. Ce sont autant d'éléments de rupture qu'il faut contourner, qu'il faut essayer de franchir par-dessus ou par-dessous et tout cela génère à Besançon des distances temps de déplacement considérables. L'une des craintes que j'ai, mais j'attire l'attention simplement, c'est que dans le développement de l'urbanisation on ne contribue encore à allonger les distances de déplacement et donc à multiplier les nécessités de déplacement. Il me semble que c'est une première réalité bisontine.

- Deuxième réalité bisontine, le parti pris du centre, centre patrimonial et d'activités avez-vous dit. On va pour l'instant depuis une bonne vingtaine d'années vers un centre patrimonial c'est-à-dire un centre qui a du mal à garder ses habitants, ses activités et notamment les activités commerciales : il n'y a pas que les enseignes qui valsent, il y a aussi celles qui disparaissent, qui ne sont pas reprises. Et donc le parti pris d'un développement du centre doit effectivement être bien équilibré entre l'attractivité patrimoniale parce que c'est un signal pour l'extérieur et également la nécessité de trouver des activités qui soient assez diverses.

- La troisième orientation, c'est l'équilibre Est - Ouest. On ne peut sans doute pas faire autrement mais c'est quand même symptomatique que le contournement de Besançon commence par l'Ouest, la rocade Est ne devant être opérationnelle que dans un délai extrêmement long. Cela traduit bien ce déséquilibre de développement de l'agglomération qui correspond d'ailleurs aussi à la dynamique Est et Ouest de l'agglomération et pas seulement de Besançon. Donc une politique d'urbanisme doit bien aller vers la lutte contre les tendances naturelles de déséquilibre et il me semble que là on a vraiment à penser l'urbanisme de façon à ce que ce développement donne des chances identiques à l'Est et à l'Ouest.

- Le quatrième domaine, ce sont les limites de la ville et les entrées de ville. Il y a une requalification qui a été remarquablement menée, c'est celle de l'entrée de la rue de Dole, à l'Ouest encore une fois effectivement mais il y a du chemin à faire, il faut le faire dans les 3 ans, 5 ans, c'est quelque chose qui se fait là encore dans une durée de 10 - 15 - 20 ans. Mais tout de même le gros problème actuellement de notre agglomération, c'est que lorsque l'on vient du plateau ou de Belfort ou de Vesoul on arrive à des entrées urbaines qui sont complètement déqualifiées en tous les cas pas du tout requalifiées pour l'instant et pas en voie de l'être. C'est le sas, ces entrées de ville, qui permet de faire la transition et de se dire qu'on est bien dans une cité, dans une capitale régionale. Je crois que là nous avons aussi dans une politique d'urbanisme, cela n'a pas été évoqué dans le dossier ou très peu, un effort considérable à faire dans les 10 - 15 ans à venir pour la qualification de ces entrées de ville.

- Le cinquième domaine, c'est, et je suis très attentif au paysage urbain, le Doubs dans le paysage urbain. C'est une chance qu'à cette ville, on a parlé de la lyre tout à l'heure, mais il n'y a pas que la lyre sur le territoire de la commune bisontine car là aussi il y a des centaines et des centaines de mètres de rives du Doubs qui pour l'instant ne sont pas encore en cours d'aménagement, même si cela est en projet certes mais pour l'instant nous sommes encore sur les berges du Doubs dans une zone à reconquérir dans les années à venir.

- Le sixième domaine, je l'appellerai l'art dans la ville. C'est le décor de la ville, c'est l'emballage, c'est le petit supplément d'âme. C'est une des caractéristiques des villes françaises par rapport aux villes d'Allemagne, c'est une certaine déshérence en matière d'art dans la ville. Que ce soit sur les places publiques ou les squares, il me semble que nous devrions imaginer beaucoup plus la présence des artistes, soit des artistes qui laissent des traces durables à travers des réalisations, des oeuvres, soit de l'art dans la ville à travers l'art dans la rue. Il me semble que ce supplément d'âme est aujourd'hui indispensable. Ce qu'on trouve bien à la campagne c'est souvent les traditions, c'est souvent un certain décor, eh bien la ville doit être susceptible de générer aujourd'hui ce décor à travers l'art dans la ville.

- Un autre domaine qui me semble important à Besançon, c'est le lien entre le centre-ville et ses quartiers qu'il peut y avoir aujourd'hui et la façon de le développer dans une ville comme la nôtre. La ville s'est développée et petit à petit a mordu sur des villages qui ont encore une identité mais en même temps se pose le problème de la liaison et de la consolidation de l'édifice urbain. Quel lien véritablement ? On en est quand même encore à le rechercher entre Planoise et le centre-ville. Quel lien entre ces nouveaux quartiers des Montboucons et le centre-ville ? Quel lien entre cette périphérie qui maintenant commence à grignoter et va jusqu'à la forêt de Chailluz et le centre-ville ? Je crois que là aussi à travers un plan des déplacements, à travers le schéma futur des transports, il nous faut mieux arrimer les quartiers au centre-ville.

- Un autre domaine qui a été un petit peu abordé, c'est la sécurité et l'urbanisme. Comment par des opérations d'urbanisme peut-on aujourd'hui renforcer la sécurité et éviter les violences urbaines ? Je crois qu'il serait important que les habitants d'un quartier puissent utiliser, exploiter les espaces verts, que ce ne soit pas seulement les services municipaux, efficaces, qui soient là présents mais qu'il y ait véritablement une sorte d'intéressement de la population, et notamment dans les quartiers peut-être les plus modestes, à l'aménagement immédiat des espaces verts. On sait très bien que c'est une démarche initiatrice et pédagogique : à partir du moment où chacun s'est approprié un petit morceau, il est attaché à ce que cet espace se développe, soit plus beau, soit préservé. Et c'est autant d'éléments de violence ou d'agression par rapport aux sites urbains qui disparaissent.

- Un autre domaine qui n'a pas non plus été, me semble-t-il, suffisamment développé mais peut-on tout développer dans ce sujet, ce sont les relations avec les autres communes, l'intercommunalité. Ce n'est pas facile d'avoir un réflexe de complémentarité. Je donne un exemple en matière d'équipement, les équipements de cinéma, cette dualité entre ce qui est prévu au centre-ville, Marché/Beaux-Arts et ce qui est prévu sur Valentin. Il me semble qu'une opération plus concertée aurait été profitable car là cela va conditionner des éléments importants d'urbanisme et de déplacements de populations pour les loisirs. J'ai l'impression que là on a plutôt un hiatus actuellement, une sorte de lutte d'influence plutôt qu'une coordination. Et je me demande à qui va profiter cette lutte d'influence, à la périphérie ou à Besançon ? Est-ce qu'il n'y aura pas deux vaincus ? Donc la dimension intercommunale, cela doit être aussi à certains moments peut-être entre Besançon et la périphérie savoir arbitrer, savoir se compléter sur un dossier comme celui-ci.

- Et puis pour terminer, il me semble que rêver d'urbanisme à Besançon, c'est aussi peut-être oser quelque chose de totalement novateur. Il y a une certaine timidité autour de la gare Viotte. Vous avez rappelé effectivement que la gare Viotte doit demeurer la gare principale du Grand Besançon et dans la perspective du TGV nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Mais le site de la gare Viotte c'est vraiment le balcon de Besançon, tous ceux qui découvrent Besançon par le train sont frappés par cela. Il me semble que par là on pourrait avoir un véritable forum.

Pour conclure, je voudrais reprendre un peu d'histoire aussi. J'ai regardé dans un livre sur l'histoire urbaine de Besançon ce qu'on disait au XVIII^{ème} Siècle sur l'urbanisme. Il y a eu en 1769 et 1770 une opération lancée par l'Académie à l'époque, un concours sur le sujet suivant : quels projets sont susceptibles d'embellir la Ville de Besançon ? 15 mémoires au total ont répondu à l'appel, plus de 400 pages et ceux notamment des spécialistes BERTRAND ou NICOLE mais pas seulement eux. Les grandes questions évoquées étaient celles des places qui retiennent longtemps l'attention. A propos des promenades, un des concurrents, un médecin qui avait répondu à l'appel, insiste sur les malades imaginaires qui n'ont besoin pour leur guérison que du mouvement. C'était pittoresque, le rôle des places et des espaces desserrés c'était cela, donc il y avait un élément thérapeutique. La question des places retenait déjà l'attention.

D'autres projets également étaient relevés parfois comme utopiques, tels celui d'aménager notre mont Athos, pas la gare Viotte à l'époque mais Chaudanne qui dit-on est agreste, inculte, triste et n'offre aux yeux qu'un aspect sombre et sauvage, un précipice inaccessible.

On parlait aussi des préoccupations d'hygiène. Aujourd'hui on a un peu oublié cela, fort heureusement. Et puis également parmi les soucis de sécurité, le plus intéressant concerne à l'époque l'éclairage public par des quinquets à huile. Enfin à cette époque-là au XVIII^{ème} Siècle, certaines suggestions paraissaient fantaisistes, Monsieur le Maire, par exemple abattre la Porte Noire, masse informe sans architecture et sombre qui porte des statues d'idoles. Aujourd'hui elle porte les stigmates de l'histoire, blanchissez-là.

M. LE MAIRE : Merci de ces conseils. Je crois que c'est une vue différente, il y a beaucoup à reprendre peut-être.

M. RENOUD-GRAPPIN : Deux mots sur le document qu'on nous a présenté. Faisant partie de la Commission Urbanisme et étant un des deux membres de l'opposition dans cette commission, j'avoue que je souhaitais voir autre chose dans le projet et c'est vrai que dans un sens le document est bien fait, mais j'ai aussi des regrets. Il est bien fait dans un sens parce que c'est une compilation d'un ensemble de documents qu'on a déjà vus précédemment. C'est une petite déception pour moi parce que je m'attendais à voir autre chose qu'une simple énumération de projets qui sont déjà pour certains passés au Conseil Municipal, pour d'autres qui sont restés au sein de la Commission Urbanisme. Je pensais voir à travers ce document plus une politique d'urbanisme, savoir dans quel sens on voulait poursuivre l'urbanisation.

J'aimerais être sur un point beaucoup plus terre à terre. Il y a des problèmes concrets dont on n'a pas du tout parlé dans le projet, des problèmes qui intéressent la majorité des gens qui habitent les quartiers de Besançon, je pense à la cité Bregille, les Chaprais, Montrapon, Palente et autres, je ne les citerai pas tous mais je pense à 90 % de la population qui sont soit propriétaires, soit locataires d'une villa, d'un appartement dans un immeuble de moins de 5 étages et moins de 5 étages cela a une raison, vous allez le comprendre tout de suite. En effet, ces gens-là s'interrogent toujours dès qu'ils voient une villa vide en face chez eux pour savoir si elle va rester telle qu'elle est ou si elle va être remplacée par un immeuble de 5 ou 6 étages. Et ça à mon avis c'est une chose importante, et pour la vie des gens je regrette qu'on n'en ait pas parlé. On n'a pas parlé du COS, on n'a pas parlé de ses coefficients, 0,5 et 1. Cela peut être un oubli, ce n'est pas grave mais on peut en reparler car je pense que c'est une chose importante. Mais s'agit-il d'un oubli volontaire ou non, je ne le sais pas. Néanmoins, je pense que le fait d'avoir un immeuble qui se fasse du jour au lendemain en face de chez vous, pour tous ceux notamment que cela a déjà touché, je crois que c'est un point important qui peut transformer la vie du voisinage et enterrer certaines maisons ou certains appartements. Je reviendrai là-dessus à la fin de mon intervention.

La politique municipale, c'est vrai que je ne la vois pas à travers ce document mais j'en distingue une quand même entre les lignes et en tant que Bisontin, j'avoue qu'elle me fait un peu peur. Je cite : «des regrets que les constructions individuelles ne soient pas assez encadrées hors ZAC». Je lis : «que la construction individuelle réalisée de façon diffuse est un handicap sérieux pour la collectivité». Je lis encore : «il faut encadrer, il faut maîtriser la consommation d'espace, il faut fixer un taux de répartition individuel et collectif» et j'entendais tout à l'heure «la socialisation des sols» en citant Le Corbusier.

D'autre part, on ne parle pas non plus dans le document de la répartition qui va avoir lieu entre le privé et le public. On nous a dit que 40 % des constructions étaient faites actuellement par des organismes publics mais on ne nous a pas dit ce que l'on souhaitait faire pour les 10 prochaines années. Je souhaiterais que l'Adjoint nous apporte quelques précisions à ce sujet.

En bref, je pense que la politique de la ville actuellement c'est de tout maîtriser et de nous présenter des objectifs qu'une fois de plus on nous dira être les meilleurs. Moi je pense qu'on n'ose pas nous avouer dans ce document qu'en fait on souhaite maîtriser l'ensemble du marché immobilier de la Ville de Besançon. La ville tient bien actuellement pourtant ce marché immobilier sans en avoir l'air par le biais des permis, par le biais des Coefficients d'Occupation des Sols qu'elle choisit plus ou moins arbitrairement et également par ses acquisitions foncières qui, la plupart du temps, iront à la SEDD ou à la SAIEMB pour y faire des opérations que le secteur privé, j'estime, pourrait faire tout aussi bien et peut-être avec moins de risques pour la collectivité, et même si ces opérations privées je le rappelle pour moi devraient normalement être encadrées par un cahier des charges plus ou moins lourd.

Je pense que la politique que vous souhaitez faire va nous mener à une uniformité. Les Tilleroyes en sont un très bon exemple. Je pense que vous découragerez le marché immobilier privé qui est nécessaire à la Ville de Besançon par une trop grande implication, que vous allez le saturer et provoquer certainement le départ de nombreux investisseurs. Je ne veux pas être alarmiste mais c'est ce qu'on entend actuellement. Et même si le marché immobilier ne doit pas être anarchique, je pense qu'il faut le laisser vivre et le laisser se réguler de lui-même. M. ANTONY nous a justement signalé tout à l'heure et je crois qu'il ira dans mon sens pour ce point-là, qu'il y a eu 822 studios et T1 construits en 1994 et 570 en 1995. La preuve que le marché se régule bien par lui-même, c'est qu'en 1996 et en 1997, on n'en a construit que 80, et c'est d'autant mieux pour les Bisontins que le nombre de studios étant trop important, les loyers ont baissé au profit des étudiants. Donc encadrons le marché privé mais je crois qu'il est

nécessaire de le laisser vivre et de ne pas le remplacer. Les plans, les encadrements serrés datent d'une autre époque. Cela s'est fait dans bien d'autres pays avec des cahiers des charges très précis pour éviter un certain nombre d'erreurs que nous avons déjà commises quand nous avons fait de telles opérations.

J'aimerais insister, Monsieur le Maire, à nouveau sur ce que j'ai évoqué il y a 5 minutes, c'est-à-dire ce qui préoccupe beaucoup de Bisontins : la création des immeubles au sein de certaines zones qui comprennent soit des collectifs relativement bas, soit des villas. Je crois que les Bisontins sont las de voir une maison être achetée pour ses 15 ou 20 ares de terrain et non pas pour elle-même. Là-dessus la Ville a une responsabilité importante et il n'est pas question du tout de loi du marché. Quand vous mettez un COS de 0,5 sur un terrain qui fait 2 000 m², vous n'autorisez que la construction de 1 000 m², vous n'aurez pas le même intérêt des promoteurs que si vous autorisiez la construction de 2 000 m². Je crois qu'on ne peut pas dire que ce n'est pas notre rôle puisque c'est nous qui choisissons ce Coefficient d'Occupation des Sols qui permet la construction d'immeubles un peu partout. Il faut quand même voir aujourd'hui ce qu'était la rue des Vieilles Perrières ou la rue Clemenceau il y a 20 ans et ce qu'elles sont aujourd'hui. Je ne dis pas qu'il ne faut pas en faire mais je pense qu'il est nécessaire de clarifier cette situation pour éviter que les Bisontins s'interrogent constamment. Il y a peut-être d'autres alternatives.

Une dernière réflexion que je laisse à nos amis écologistes : dans ce texte on ne parle pas du tout des espaces verts.

M. LE MAIRE : Voilà une excellente illustration d'une théorie libérale de l'urbanisme et des projets urbains que peuvent concevoir des libéraux, c'est parfaitement votre droit mais c'est vraiment la parfaite illustration dans tout ce qu'a dit M. RENOUD-GRAPPIN.

M. BONNET : Vous ne serez pas étonné que je la partage... (rires). Je voudrais quand même faire remarquer à tous ceux qui interrompent, qui commentent, qui ironisent, que s'ils avaient un peu le courage parfois de prendre la parole, ils nous diraient franchement ce qu'ils pensent.

M. LE MAIRE : Parce que vous, vous pensez ce que vous dites ?

M. BONNET : Oui, rassurez-vous. On a eu un document à lire qui était très didactique, très pédagogique, où la dimension politique apparaissait plus en pointillés. L'intervention de M. ANTONY amenait plus une dimension politique de choix essentiels pour la Ville mais on reste quand même sur notre faim. On sent, comme l'a dit Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, que des questions sont en cours de traitement ou déjà traitées et d'autres en perspective. C'est normal parce que c'est un rapport d'étape mais je voudrais savoir si vous avez des priorités en matière de développement de l'urbanisation à Besançon. Vous avez évoqué un certain nombre de lieux possibles, est-ce que vous avez aujourd'hui des priorités ou est-ce qu'on en est pour l'instant simplement au stade de la réflexion ?

M. RUEFF : Effectivement on a bien entendu une théorie de l'urbanisme libéral assez pleine, assez entière et qu'il y était aussi question de la trop grande maîtrise par la collectivité.

Lorsque la collectivité a proposé des projets, en particulier sur le centre-ville, certains de nos collègues municipaux qui sont intervenus en séance du Conseil Municipal ont déposé ensuite plusieurs plaintes pour tenter d'obtenir du Tribunal ce qu'ils n'ont pu avoir au niveau municipal. J'aimerais qu'on me dise si je me trompe et je demande à l'Adjoint de me répondre sur ce point.

M. POMEZ : Les écologistes ont été un petit peu interpellés, je vais quand même donner deux ou trois idées.

Sur les objectifs du projet urbain de Besançon qui sont vraiment des objectifs solides pour les années à venir, je voudrais compléter cette idée d'interaction entre le centre et la périphérie. Je crois effectivement qu'on doit axer sur le centralisme, la centralité, etc. mais que la vision de l'évolution des villes et notamment des villes modernes va évoluer vers un mode multi-pôlaire et je crois qu'on ne pourra pas éviter cela : à un moment donné on devra à côté du pôle du centre-ville développer d'autres pôles car la ville ne va pas continuer à se développer d'une manière étoilée, c'est-à-dire simplement vers des axes

diffus à partir d'un pôle. On va être obligé de mettre en place une sorte de maillage, de toile d'araignée qui va relier d'autres pôles aussi bien dans la Ville que dans l'agglomération de Besançon. Donc je crois qu'il faut qu'on ait à l'esprit toutes les actions qu'on va mener en installant notamment des points publics dans les quartiers. Il va falloir qu'on réfléchisse aussi en terme de déplacement : quels sont les déplacements qui vont pouvoir relier des quartiers sans forcément passer par le centre-ville ?

En ce qui concerne le programme de l'habitat, il y a une question soulevée dans le rapport qui est vraiment très pertinente, c'est l'évolution de la démographie et là j'avoue que je n'ai pas de données. On part sur des données basses, moyennes ou hautes mais qui prévoient une évolution positive au niveau quantitatif de la démographie. J'attends un petit peu des certitudes sur ce point et si l'évolution n'était pas positive, quid de tout ce qu'on est en train de proposer ce soir ?

Il y a une rupture dans la politique de l'habitat ou plutôt un changement d'orientation. Je crois qu'il est clair ce soir qu'on veut doubler la production de logements individuels à Besançon : passer de 11 % à 25 % de logements neufs, c'est quand même un changement de cap, il faut le souligner, que l'on doit assumer, qui est important, mais pour lequel on doit se demander dans quel état d'esprit c'est fait. Si c'est simplement pour attirer de la taxe d'habitation, non, mais si ça répond à un besoin d'une population, alors pourquoi pas. Si ça répond à un besoin de ramener en ville des rurbains, pourquoi pas. Mais il faut étudier les conséquences, car cela a des répercussions notamment en matière de transport collectif dans une zone pavillonnaire en terme d'habitat.

En ce qui concerne les déplacements, il y a une première chose que je voudrais souligner, c'est le lien avec le PDU. C'est vrai qu'il est dit que la réflexion actuelle dans le cadre du PDU viendra conforter, modifier de nouvelles problématiques de transport, cela en conformité avec le projet urbain. Je pose la question : est-ce que, grâce à la réflexion qu'on met en place pour le PDU, on pourra modifier des éléments du projet urbain ou alors est-ce que tout est ficelé et que le PDU ne fera qu'être décliné par rapport à ce projet-là ? C'est juste une question de méthode mais qui me paraît toutefois vraiment importante.

Je voudrais souligner aussi qu'il y a absence de ce qu'on pourrait appeler un schéma directeur des vélos. On le reverra à nouveau dans le PDU mais je trouve que ça serait bien car cela permettrait de définir un réseau principal et structurant sur Besançon, d'assurer des liaisons d'agglomération et de desservir les pôles principaux. Je crois que ça serait intéressant.

Enfin je voudrais lever une ambiguïté par rapport à ce qui est écrit sur la gare TGV parce qu'à un moment donné on parle de la ligne SNCF Vesoul avec les haltes d'entrée de ville Porte de Vesoul, communes périphériques et gare TGV et en-dessous on réaffirme : l'implantation de la gare est un atout primordial pour l'image et le fonctionnement de la capitale régionale. Je crois entendre et je voudrais en avoir la confirmation ce soir, qu'on parle bien d'une gare TGV à Besançon et qu'on est bien dans cette logique de réclamer quelque chose qui sera fort pour l'image de Besançon.

En ce qui concerne l'économie, il me semble important de pouvoir compléter ce document en disant qu'il faudrait peut-être rajouter un schéma directeur d'urbanisme commercial, chose qui puisse avoir comme objectif à un moment donné de dire : on va renforcer l'armature commerciale de centre-ville et de proximité et en même temps on va geler les pôles commerciaux périphériques.

Une réflexion autour des outils : c'est vrai que l'on assiste à une multiplication de ZAC, je l'ai déjà évoqué dans le précédent Conseil Municipal et la question que je pose comme d'ailleurs beaucoup d'instituts d'urbanisme : les modes d'aménagement traditionnel sont-ils encore efficaces ? Est-ce que les ZAC, qui se multiplient, sont encore l'outil pertinent ou est-ce qu'elles sont à bout de souffle ? Faut-il les réformer, inventer une autre manière de faire, quelles concertations mettre en place ? Je pense que les ZAC spécifiques, c'est-à-dire celles qui ne consistent à apporter que de l'habitat pur et simple ne sont pas des outils pertinents, qu'il faudrait plutôt investir dans des ZAC mixtes où on développe d'autres choses.

Et puis j'aimerais poser la question de savoir quel est le portage financier dans ces ZAC. On sait que suivant la durée des ZAC, il y a de l'immobilisation financière, foncière qui peut durer un certain nombre d'années.

M. LE MAIRE : C'est la dernière question alors ?

M. POMEZ : Oui, c'est la dernière question qui porte sur les zones d'urbanisation future. On nous a présenté effectivement l'offre des zones constructibles, qu'il faut adapter au rythme de consommation de l'espace, aux capacités d'équipement de la collectivité mais je crois qu'une question a été posée sur les entrées, l'aspect paysager, etc. Je me demande comment on pourrait travailler sur ce qu'on appelle la ceinture verte, la trame verte qui permettrait d'avoir un réseau de continuité végétale paysagère agricole et de renforcer cette cohérence sur toute l'agglomération de Besançon. Donc, pourquoi ne pas maintenir les zones naturelles existantes qui, dans le POS, sont classées en NB, NC ? Il faudrait peut-être réinstruire l'opportunité des zones d'urbanisation future en zone NA pour voir si on ne pourrait pas les reclasser en zone naturelle ou si on pourrait maintenir le caractère urbanisable en prenant en compte ces prescriptions particulières.

Je voudrais aussi rajouter la protection en eau qui ne figure pas dans le document.

M. LOYAT : Nous sommes actuellement dans une phase d'élaboration du schéma directeur, dont nous avons validé en Conseil Syndical le diagnostic. Il a été présenté ainsi que les observations au dernier Conseil Municipal et dans le document, Daniel ANTONY rappelle d'ailleurs l'importance du schéma directeur par rapport à l'urbanisme en général et à l'urbanisme pour Besançon.

Plusieurs interventions dont notamment la dernière mais également celle de M. DUVERGET, ont porté sur la complémentarité entre la Ville, ce qui était fait au niveau de l'urbanisation pour la ville, et l'agglomération, les communes périphériques.

Il me semble que les orientations qui sont présentées dans le document et la présentation qui a été faite tout à l'heure montrent bien cette complémentarité. Je prendrai plusieurs exemples. Complémentarité d'abord en matière d'armature urbaine, complémentarité par rapport aux réflexions qui sont faites au schéma directeur puisque pour le moment les orientations n'ont pas été définies et n'ont pas été validées. En matière d'armature urbaine, Christophe POMEZ a posé la question : faut-il aller vers une multi-polarité à l'encontre d'un centre trop affirmé ? Là il me semble qu'il y a une totale convergence de la réflexion du schéma directeur et des orientations qui ont été proposées pour une armature urbaine hiérarchisée avec un centre très fort qui est à la fois coeur de ville et coeur d'agglomération, ce coeur d'agglomération devant être renforcé par des bourgs centres, également par des quartiers qui peuvent jouer un rôle de rayonnement sur une partie de l'agglomération mais on va beaucoup plus dans ce sens que vers un deuxième ou un troisième centre. Pour une agglomération comme Besançon, je crois que chacun a conscience de l'intérêt fédérateur, dynamisant d'un centre important et les premières pistes qui sont dans le document remis à l'ensemble des Conseillers Municipaux font foi de cela.

De même, complémentarité par rapport à l'importance des entrées de ville dont la requalification passe par des travaux qui doivent être effectués plus particulièrement pour certaines d'entre elles et qui sont également très vivement demandés du côté de l'agglomération. Je pense particulièrement à l'entrée de ville Est, du côté de Belfort. Ces travaux concernent en fait beaucoup plus que simplement ce que l'on peut appeler une entrée de ville puisque la réflexion est menée également en terme de requalification de zones commerciales et industrielles. L'entrée c'est un passage, donc des flux qu'il faut favoriser ainsi que tout ce qui peut s'accrocher, avoir un rôle important dans le maillage urbain. De ce point de vue, il y a également tout à fait complémentarité et l'exemple qui a été évoqué était particulièrement mal choisi.

Du côté des cinémas, là encore je crois que le rôle central, l'importance de cinémas placés dans le centre est bien ressentie, notamment pour ceux qui veulent favoriser -c'est quand même une des orientations en terme philosophique du schéma directeur- les transports en commun et aller dans le sens du développement durable, alors que l'installation de salles multiples qui se trouvent au contraire dans la périphérie et qui ne sont pas desservies, en tout cas actuellement, par les transports en commun va complètement dans un autre sens.

Complémentarité également en matière d'habitat. Je relisais tout à l'heure à la fois le diagnostic et les prémices d'orientations. J'avais parlé la dernière fois du constat d'un déséquilibre au niveau social, déséquilibre, et je ne veux pas y revenir puisque cela a été bien exposé, entre ville et périphérie en termes de collectifs et de constructions individuelles et à partir de là le souci de diversification est affirmé. Parmi les enjeux qui sont indiqués dans le diagnostic, j'en lis trois : importance de la diversité, diversifier donc l'offre dans chaque secteur, renforcer la cohésion et la solidarité notamment à l'égard des personnes défavorisées et puis positionnement de la ville capitale. Les deux premiers correspondent bien à ce souci de diversification qui passe à la périphérie par plus de collectif et à Besançon par le développement de l'habitat individuel et le chiffrage qui est dans le document auquel je fais référence était de 30 % comme l'a rappelé Daniel ANTONY, les objectifs étant même en-deçà finalement avec 25 %.

Cela m'amène à une autre question qui avait déjà été posée : est-ce que les constructions individuelles conduisent à grignoter la ceinture verte, à la réduire à peau de chagrin, voire même à remettre en cause l'identité verte de la ville ? C'est une question qui a été posée ici et qui est revenue aussi à plusieurs reprises dans des débats au schéma directeur. Nous avons dit dans les observations transmises pour le schéma directeur qu'il fallait à la fois identifier assez clairement cette ceinture verte, je vais en dire quelques mots, et également voir quelles sont les conséquences effectives du développement des ZAC.

Sur la ceinture verte, je voudrais rappeler peut-être qu'elle est intercommunale et non pas strictement sur le territoire bisontin, intercommunale à l'Est, à l'Ouest, au Sud et au Nord, c'est les quatre points cardinaux. Elle est constituée d'abord de ce qu'on appelle les espaces fortement protégés, je ne vais pas tous les citer mais il y a des forêts soumises au régime forestier, les forêts de Chailluz, de Châtillon-le-Duc, de Pirey, etc. la chaîne des collines : Planoise, Rosemont, Chaudanne, Bregille, d'autres également sur Chalezeule, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (les ZNIEFF) et également de grandes propriétés historiques d'espaces fortifiés comme le site d'espace militaire des Montboucons. Ces espaces fortement protégés représentent à Besançon 2 600 hectares sur les 3 000 hectares, soit 40 % de la surface totale de la commune et auxquels il ne faut absolument pas toucher. Au contraire, Besançon est pour une confirmation intercommunale de ces zones fortement protégées.

Il y a également dans la ceinture verte mais je dirais de manière beaucoup plus restreinte des zones NA et des zones NC des POS et c'est là dans les zones NA que se développent des ZAC mais de manière réduite contrairement à ce que dit M. RENOUD-GRAPPIN qui a eu le mérite d'ailleurs d'expliquer avec netteté une position très politique de l'urbanisme. Je me réjouis mais pas à titre personnel car c'est vraiment l'orientation de la majorité municipale, du caractère très maîtrisé précisément des ZAC. C'est l'outil approprié pour aller dans le sens d'un développement qui concilie des objectifs qui ne sont pas du tout antinomiques qui concernent à la fois l'équilibre social et la protection de l'environnement ainsi que la diversification de la population. Donc ce sont vraiment de très bons outils qui permettent de maintenir l'identité verte de la commune tout en la transformant peut-être car ce n'est pas quelque chose qui doit être pris sur le mode conservatoire. Il y a un développement compatible avec l'identité verte dont le pourtour peut changer légèrement mais en préservant, je le répète, les espaces fortement protégés qui représentent un pourcentage élevé du territoire. Nous défendons d'ailleurs cette position.

M. PINARD : A propos des données démographiques, c'est vrai que nous sommes face à une difficulté qui découle de la non-concordance entre les recensements et un certain nombre d'actes essentiels. Nous allons faire le plan 2000/2006 sans avoir pu exploiter les résultats du recensement. Je crois que cela tient à des questions internationales sur les calendriers des recensements mais c'est très embêtant.

J'ai eu un peu peur que le débat ne dérive au plan politique quand M. DUVERGET a évoqué le parti pris du centre parce que je suis un peu obsédé par le triangle BAYROU / MADELIN / SEGUIN. Au sujet de la dérive sur la socialisation des sols, si j'avais su j'aurais amené ma collection de «Figaro Magazine» du temps où c'était des gens de droite constructifs qui avaient inventé les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et les ZAC et où ce journal disait que les SAFER étaient des kolkhozes et les ZAC des goulags. Je ne crois pas que nos concitoyens soient sur cette ligne-là parce que c'est très

frappant de voir par exemple comment ils pensent que la Ville a un droit de préemption partout. Nous ne sommes pas des soviets et la loi d'ailleurs ne nous le permettrait pas mais ce que nous souhaitons c'est une maîtrise, une planification. Nous sommes moins étatistes, moins interventionnistes que ne le fut Vauban : regardez l'empreinte de Vauban sur la Ville si vous voulez voir ce qu'est l'étatisme, une empreinte monarchique, un autoritarisme. On a une régulation entre l'initiative individuelle et ce que le Général DE GAULLE aurait appelé « l'ardente obligation du plan », la formule est de lui.

Je ne crois pas non plus qu'on cherche systématiquement à tirer profit de la taxe d'habitation mais il y a quand même des choses qui sont rationnelles. A un moment où les gens sont de plus en plus exigeants par exemple par rapport aux études de leurs enfants, ce que nous offrons en matière de temps mis entre la résidence et l'école, le collège ou le lycée, c'est quelque chose de précieux. Les transports scolaires, on en parle très peu parce que le Département y met 100 MF ; je ne suis pas du tout contre la gratuité, il ne faut surtout pas dire cela, mais dans une construction rationnelle ça compte, qui plus est quand ces délais très brefs, ces pertes de temps abrégées coïncident avec le maintien des équipements collectifs que nous avons.

Un des vrais problèmes c'est celui effectivement de l'arbitrage entre ce qui se fera sur le territoire municipal et ce qui se fait dans l'agglomération mais je crois que nous avons réalisé d'énormes progrès en ce qui concerne la concertation. Je ne m'attendais pas à cette avancée. Je crois aussi qu'il faudra, Daniel ANTONY a fait preuve de beaucoup de pédagogie, expliquer cela à l'ensemble de la population car on a vite fait de prendre pour des orientations définitives des choses qui ne sont qu'en pointillés. Ce que j'ai remarqué par exemple dans le document qui nous a été donné : il y a le schéma du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) où ne figure pas le tunnel du bois de Peux mais la voie telle qu'elle avait été prévue au départ, le fameux viaduc au-dessus de Beure qui ensuite continuait sur les Mercureaux. Le Maire s'en souvient, 15 jours après sa première élection au Sénat en 1971, il y est allé crapahuter. Cela a été abandonné Dieu merci, ça prouve aussi les progrès qu'on a fait mais il n'en demeure pas moins que dans l'esprit de la population tout se passe encore comme si ce projet existait encore. Une des raisons de la particularité de Beure vient de là, parce qu'ils s'étaient sentis attaqués et très traumatisés. Donc tout le problème est celui de la pédagogie mais je pense qu'on peut faire confiance à mon collègue, avec lequel j'ai beaucoup travaillé autrefois, pour qu'on ait une explication de ces choses qui sont cohérentes et qui, sur une dizaine d'années permettent d'avoir des jalons qui sont constructifs.

M. LE MAIRE : Je voulais souligner, Joseph PINARD l'a dit, combien de fois nous utilisons notre droit de préemption. Vous avez tous les 6 mois la liste des déclarations d'intention d'aliéner qui vous sont transmises et vous pouvez constater qu'on exerce ce droit une fois tous les 3, 4 mois ou une fois par an même, c'est très peu. C'est la preuve qu'on ne veut pas maîtriser totalement et qu'on laisse la liberté de construire, de vendre et d'acheter alors qu'on pourrait être souvent plus exigeant.

M. ANTONY : Je voudrais d'abord dire à M. RENOUD-GRAPPIN qu'il confond gestion, organisation du marché immobilier et du marché foncier. Ce qui est de notre attribution c'est d'organiser le marché foncier pour qu'il y ait toujours de l'espace constructible.

Ensuite, j'aimerais lui dire que la ventilation en pourcentage entre constructions publiques et privées est très claire puisque j'ai dit que nous souhaitons produire 25 % de logements individuels sur le total. Donc à la limite on pourrait dire que le reste, soit 75 %, sera des logements privés. En réalité il y aura aussi parmi les 25 % de maisons individuelles du logement locatif social. Alors entre 60 et 75 % pour le privé, c'est confortable, Monsieur RENOUD-GRAPPIN.

Ensuite vous avez dit quelque chose qui était assez contradictoire, puisque vous avez critiqué la mutation de la première couronne vers la densification en disant que les gens voient apparaître des immeubles. Mais c'est précisément le marché privé qui génère cela, c'est un particulier qui vend sa maison à un promoteur. Est-ce qu'il faut qu'on achète tout, qu'on gèle tout, je vous pose la question ?

Vous avez dit que le COS, le POS sont choisis arbitrairement, je vous rappelle que c'est le Conseil Municipal qui décide, qu'on décourage l'immobilier privé or j'ai donné au nom du Maire beaucoup de permis à la fin de cette année, rue de Chaillot par exemple, à des promoteurs : SMCI, JEANNOT,

RAYNCO, JEAN-MICHEL Constructions, etc. et les gens se plaignent que ces promoteurs s'intègrent dans le tissu urbain et vous dites, vous, qu'on les fait fuir. Mais non ils restent, ils viennent, ils sont intéressés et s'ils sont intéressés d'ailleurs c'est parce qu'il y a une demande à laquelle ils répondent.

Je ne réponds pas à M. BONNET puisqu'il a dit qu'il était d'accord avec M. RENOUD-GRAPPIN.

M. POMEZ est d'accord pour une ville multi-pôlaire. Je regrette mais on n'a pas un million d'habitants, ce serait difficile de multiplier nos équipements attractifs. Si on s'appelait Lyon, on aurait le Centre Directionnel de la Part-Dieu mais on n'est pas Lyon, on est Besançon. Michel LOYAT a d'ailleurs parfaitement répondu, cela n'interdit pas d'avoir des équipements de quartier, de proximité, d'avoir des bourgs centres dans l'agglomération, ce n'est pas antithétique. Pour l'anecdote, on a imaginé, et je l'ai dit aux historiens amateurs, un centre directionnel à Besançon, c'est le projet ROTIVAL en 1965 qui envisageait au-dessus de la gare Viotte deux autoroutes qui se croisent. ROTIVAL était un ingénieur de l'équipement. Il ne voulait pas qu'on s'éloigne trop du centre-ville, il fallait redynamiser tout près du centre mais je crois qu'il avait raison parce qu'en fait on a amené l'autoroute très au Nord et cela a permis au centre de Valentin de nous « piquer » bon nombre d'entreprises. Pour la gare TGV, je réponds à M. POMEZ qu'on a voté deux vœux en Conseil Municipal qui sont on ne peut plus clairs, donc je le renvoie à ces vœux.

Pour les maisons individuelles, la diversification, nous l'avons voulue. Je vous donne un exemple : ouvrir la ZAC des Planches, c'est alimenter en élèves le groupe scolaire Herriot qui en a bien besoin, le collège Camus, le lycée Pergaud. Les gens pourront aller à pied à 5, 10 minutes dans des équipements qui existent déjà, c'est favoriser le brassage social dans ces établissements comme dans les commerces déjà en place à Palente-Les Orchamps.

En ce qui concerne le portage financier des ZAC, si ce sont des ZAC publiques, c'est en régie directe mais on n'aime pas trop parce que c'est long dans la durée. On préfère donc des ZAC concédées et le portage se fait par le concessionnaire qui est souvent la SEDD. On aime encore mieux les ZAC conventionnées car à ce moment-là c'est un privé qui prend tous les risques comme Espaces Ferroviaires à la Mouillère ; il y en aura d'autres, à la ZAC Saint-Laurent c'est Foncier Conseil qui fait à notre place, qui gère le portage.

On vous a répondu sur la continuité végétale. Je garde le meilleur pour la fin naturellement, Jean-Claude DUVERGET. Il y a une chose que je n'ai pas dite à M. RENOUD-GRAPPIN tout de même, il était un peu déçu parce qu'il souhaitait entendre autre chose que des projets déjà vus. Je regrette, tout le monde ne vient pas à la Commission Urbanisme. Je le renvoie aussi à la définition de l'urbanisme, on en a proposé plusieurs mais je voudrais en donner une supplémentaire et au fond c'était le cœur de l'exposé : l'urbanisme, c'est ce qui donne de la lisibilité aux différentes actions de chacune de nos délégations et les situe dans la cohérence de notre projet municipal. Le Maire vous l'a dit, on vous le redira mais à ce jour presque tout ce qu'on a annoncé aux Bisontins est sur rail, tout est engagé, ce n'est pas terminé il faut un certain temps, il y a des procédures, il peut y avoir aussi des chausse-trapes, j'en parlerai dans un instant.

Je disais garder le meilleur pour la fin, moi aussi j'ai des lectures intéressantes. Jean-Claude DUVERGET dit le contraire de M. RENOUD-GRAPPIN qui trouve qu'on densifie trop alors que M. DUVERGET dit la nécessité de limiter les déplacements. Je suis d'accord avec lui.

Le départ des habitants du centre-ville, c'est un souci. Je voudrais souligner quand même que dans notre projet Pasteur on veut ramener du logement ou au moins maintenir le logement mais les habitants partent aussi parce que les commerçants occupent des logements à l'étage dont ils font des réserves et ça c'est du privé. Est-ce qu'il faut les exproprier ? Je demande à M. RENOUD-GRAPPIN, il ne veut pas.

J'ai oublié encore une chose pour Joseph PINARD. M. RENOUD-GRAPPIN a bondi à « socialisation des sols », ça me rappelle un débat où on voyait l'oeil de Moscou chez des institutrices d'école maternelle qui voulaient socialiser les enfants. C'est le même débat. Je ferme la parenthèse.

Je voudrais dire que nous avons le souci de réoccuper ces logements vides. Je crois que si on arrive à créer cette plateforme de distribution à proximité, les commerçants pourront déplacer leurs réserves sur cette plateforme et à ce moment-là on a un boulevard pour redynamiser le centre-ville en habitat diversifié. C'est donc un système à tiroirs.

Des enseignes nous ont quittés, c'est bien pour cela qu'on fait Marché/Beaux-Arts et l'opération Pasteur pour amener des locomotives, de nouvelles enseignes qui manquent à la ville.

Pourquoi réalise-t-on la rocade Ouest en premier ? Parce que faire la rocade Est est beaucoup plus cher, la liaison Nord-Sud par l'Est représente un coût énorme car il faudrait sauter depuis Montfaucon. Les entrées de ville à requalifier sont aussi un vrai souci : il m'a semblé dire quand même qu'on lançait la ZAC Porte de Vesoul, c'est une entrée de ville, qu'on s'intéressait à la résorption de la friche des Prés de Vaux avec des scénarios d'urbanisme, c'est une autre entrée de ville et j'ai parlé de l'échangeur Est, c'est la troisième entrée de ville. On a tout pris en compte, y compris l'amendement Dupont à la loi Barnier et d'autres encore par exemple l'arrêt du Conseil d'Etat qui confirme l'arrêté du Maire de Quetigny, sur la publicité dont Simon VOUILLOT pourra nous parler. On prend tout cela en compte. C'est dommage, je n'ai pas eu de question sur le développement durable, j'avais une belle réponse (rires).

Quant aux rives du Doubs, je crois qu'on s'en soucie et on a demandé à s'inscrire dans ce fameux contrat de plan spécifique qui accompagne l'après grand canal pour justement en réhabiliter les berges.

En ce qui concerne le lien entre le centre-ville et les quartiers, c'est vrai qu'il faut recoudre le tissu urbain. Je donne un exemple : on a ce souci de recoudre, d'assurer la continuité, c'est la réflexion sur l'ex-future ZAC de Rosemont/Brulard, les terrains militaires et c'est la réflexion sur le secteur de Montoille ; c'est justement ça qui nous permet peut-être d'assurer un continuum en direction de Planoise.

Les relations avec les autres communes sont évoquées : le District, le SDAU, le SMAIBO, Besançon-Thise-Chalezeule, j'en ai parlé, c'est dans le document que vous avez reçu ; la gare Viotte également : engagement en 1999 d'une étude sur le site de la gare Viotte, les lettres sont parties, les contacts sont noués avec la SNCF, et sur l'ensemble des terrains SNCF de Saint-Ferjeux jusqu'à la Rotonde pour une réflexion sur l'intermodalité et la création d'un pôle d'activités complémentaires. Le report de la gare routière sur le site du SERNAM conduira au lancement d'une réflexion sur le devenir des Monts-Jura. A l'emplacement des Monts-Jura, nos successeurs dans le mandat prochain auront à réfléchir, peut-être sur un deuxième centre commercial de centre-ville.

Je voudrais dire une dernière chose et répondre à une question. J'ai des lectures intéressantes mais ça va faire une transition. La construction de nouvelles halles, c'est-à-dire du Musée des Beaux-Arts, place Labouré fut discutée dès 1820 mais le Conseil hésita longtemps. Les plans de la nouvelle halle furent présentés par l'Architecte MARNOT en 1824, acceptés en principe, furent différés en raison de l'impécuniosité de la ville et des difficultés d'expropriation. En 1832, un nouveau concours fut ouvert, les adjudications ne furent faites qu'en 1834, finalement les travaux ne furent terminés qu'en 1843, ça fait long, j'espère qu'on ira plus vite, j'en suis d'ailleurs convaincu mais à une condition.

Je voudrais redevenir un peu plus sérieux parce que je suis aussi professeur d'éducation civique et je pèse mes mots. La France est un état de droit, cela signifie que les gouvernants comme les simples citoyens sont tenus au respect des normes juridiques, ils ne sont pas placés au-dessus des lois mais exercent une fonction entièrement encadrée et régie par le droit. Tout le monde sait cela. Cette règle s'applique évidemment à la majorité municipale. Tout citoyen, toute association qui estime que nos décisions sont entachées d'illégalité, d'irrégularité, peut saisir le Tribunal Administratif, c'est sain dans une démocratie avancée, c'est une liberté supplémentaire. Si malgré tous les soins apportés au respect des procédures il y a une faille, nous nous inclinons, le juge dit la loi et c'est bien ainsi. Mais il ne faudrait pas qu'il y ait une dérive car lorsqu'une association, par la bouche de son président, annonce qu'il y aura un recours à chaque étape de la procédure, je dis qu'il y a abus de procédure et si cette association persévère, nous l'attaquerons sous ce motif. Je parle naturellement de l'opération Marché/Beaux-Arts et je dis qu'il y a plus grave.

Il y a trois sortes de démocratie en France, il y en a même une quatrième, si vous voulez je vous l'indiquerai. La démocratie socialiste nous n'en voulons pas. La démocratie directe, c'est 1793 la terreur ou la chienlit de 1968 comme disait le Général DE GAULLE, nous n'en voulons pas. Nous vivons en régime de démocratie représentative. Dans ce régime, un contrat est passé entre les électeurs et leurs représentants pour la durée d'une mandature, c'est-à-dire que tous les 6 ans nous nous soumettons à la censure démocratique de nos concitoyens. En démocratie représentative il y a une majorité qui gouverne et une opposition qui joue pleinement son rôle mais lorsque la procédure est terminée et que le débat républicain est clos, c'est la règle de la majorité qui s'applique, il en est ainsi partout. Mais dans ce Conseil Municipal il y a un exemple inquiétant : des élus de l'opposition, à titre personnel, en groupe constitué par le biais d'associations dont ils ont pris la tête, je pense en particulier à deux associations dirigées par des adhérents notoires du RPR, ont saisi à plusieurs reprises le Tribunal Administratif pour empêcher une réalisation décidée démocratiquement par cette assemblée. Je dis de deux choses l'une : ou bien ils défendent des intérêts privés, ou bien ils essaient de nous savonner la planche pour pouvoir dire ensuite «voyez il ne se passe rien à Besançon». Il n'y a pas d'exemple au Conseil Général, ni au Conseil Régional où la minorité de gauche ait saisi le Tribunal Administratif pour combattre les projets du Président GRUILLOT ou du Président CHANTELAT ou HUMBERT.

Je dis que c'est un précédent fâcheux parce que si cette pratique se généralisait, on transférerait à des juges nommés la décision finale qui devrait appartenir à une assemblée élue. Je dis qu'il faut accepter le fait majoritaire et laisser à la majorité la responsabilité de ses décisions. C'est l'histoire qui jugera. Je n'attaque pas les juges, je l'ai dit je suis respectueux de la loi mais je crois qu'il ne faut pas faire d'abus de procédures. Si des retards sont apportés à nos travaux, nous nous réservons le droit, sous l'autorité du Maire, d'adresser un courrier à toutes les entreprises de bâtiment travaux publics pour leur indiquer clairement qui freine les investissements lourds porteurs d'emplois dans le centre-ville à Besançon (applaudissements).

M. BONNET : Je constate qu'on fait dans l'amalgame et dans l'intimidation. On a l'habitude. Vous menacez des associations, vous laissez entendre que des élus en tant que citoyens n'ont pas le droit de prendre des initiatives, c'est votre droit. Je voudrais revenir sur l'absence de réponse à ma question, j'ai l'habitude qu'on ne réponde pas à mes questions et j'en déduis parfois qu'on a rien à y répondre. M. ANTONY a dit tout à l'heure que j'avais dit les mêmes choses que Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN et qu'il ne me répondrait pas. J'ai posé une question très précise qui était de savoir s'il y avait aujourd'hui des priorités parmi les différentes perspectives qui ont été évoquées tout à l'heure ou si on en était à réfléchir globalement sans priorité. J'aimerais avoir une réponse si vous en avez une aujourd'hui.

M. LE MAIRE : C'est tout simple ; M. BONNET pose une dernière question pour réanimer le débat différemment de celui sur lequel on s'était arrêté parce que quoiqu'il en dise il n'y a pas d'amalgame entre les propos qu'a tenus Daniel ANTONY depuis le début de cette séance jusqu'à ses tous derniers mots et je partage totalement son opinion. Il y a une majorité qui gouverne, une opposition qui s'oppose normalement, démocratiquement mais par des actions comme celles qui existent actuellement pour retarder un projet voulu par la majorité donc par une majorité de Bisontins, un projet économique, dynamique, important, culturel aussi, je dis qu'il y a abus de procédures.

Mme WEINMAN : Je pense que M. ANTONY a eu le mot juste tout à l'heure quand il a dit que personne n'est au-dessus des lois. A partir du moment où la loi nous donne l'opportunité de faire une action complémentaire, je ne vois pas pourquoi en tant que citoyen vous nous refuseriez le droit de le faire.

M. LE MAIRE : Il n'a pas dit qu'il vous empêchait de le faire, il a constaté simplement que vous le faites bientôt pour n'importe quoi. Vous savez ce que c'est d'ailleurs puisque vous faites partie des auteurs.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je ne pense pas qu'on fasse de recours pour n'importe quoi, je crois que c'est le premier qu'on a fait sur ce sujet-là.

M. LE MAIRE : Sur ce sujet-là !

M. RENOUD-GRAPPIN : Je crois qu'il ne faut pas oublier qu'on est peut-être des élus mais également des citoyens. La Ville de toute façon n'est pas à l'écart de toute erreur, de toute faute. D'ailleurs dans certains actes du Maire, dans certains cas, on s'aperçoit bien qu'on paie pour certaines erreurs, c'est possible. On se défend sur ce point, on estime que tous les arguments juridiques ne sont pas forcément bons mais le Conseil Municipal n'a pas voulu entendre ces arguments, c'est son droit. Si on estime que ces arguments juridiques tiennent la route, il n'y a pas de raison pour que nous allions à l'encontre de certains éléments de droit que nous estimons largement justifiés et que nous ne puissions pas faire un recours. Après tout, c'est possible.

M. LE MAIRE : Continuez de faire des recours, allez-y mais on saura le dire haut et fort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins onze abstentions, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 16 février 1999.